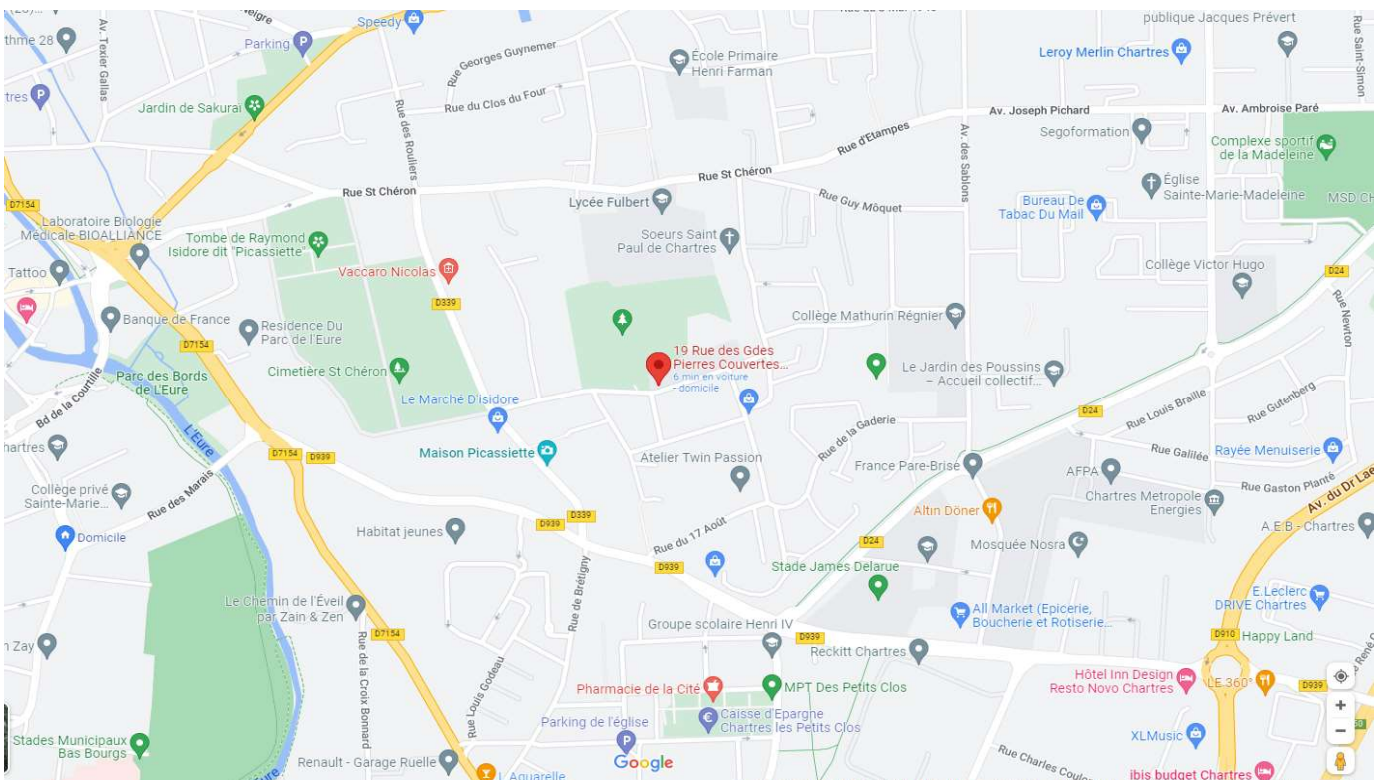


Réunion d'information syndicale (RMI)

La section organise une réunion d'information à destination des travailleuses sociales et travailleurs sociaux du Conseil départemental notamment pour évoquer les jours de sujétions :

Lundi 12 septembre 2022,
de 9h30 à 11h30,

à la bourse du travail,
19-21 rue des Grandes Pierres Couvertes, 28000 CHARTRES.



Pour mémoire vous devez saisir votre participation dans Horoquartz au moins 3 jours avant la réunion.

Pour information : Chaque agent a le droit de participer à l'heure mensuelle d'information de son choix ou aux réunions tenues sur des heures regroupées. Un même agent ne peut bénéficier de plus de 12 heures d'autorisation d'absence par an au titre des réunions mensuelles d'information, (art. 6 décr. n°85-397 du 3 avr. 1985 ; circ. min. du 20 janv. 2016).